

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.



[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_25 - Interpellation Alexandre Berthoud et consorts - Exonérations fiscales – Un outil de développement économique à préserver.

Séance du Grand Conseil du mardi 8 février 2022, point 2.3 de l'ordre du jour

Texte déposé

« De la crise des subprimes à celle du Covid – Le Miracle vaudois ». Tel est le titre d'une étude de l'Observatoire de l'économie, publiée fin septembre dernier. Réalisé avec l'Institut CREA, la faculté HEC de l'Université de Lausanne et la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), le document souligne les remarquables performances récentes de l'économie cantonale.

En quinze ans, le PIB vaudois a progressé de 41,9% (2,4% par an en moyenne). Et ce, en ayant traversé la crise des subprimes, celle de l'Euro, l'abandon du cours plancher de l'euro par rapport au franc, la guerre commerciale et la crise du Covid-19. L'emploi a augmenté de 31,0% entre 2005 et 2020 (1,8% par an en moyenne). Dans ces deux domaines, les taux de croissance affichés par l'économie vaudoise sont plus élevés que ceux de l'ensemble de la Suisse (PIB : + 29,7% ; emploi : + 19,9%), des Etats-Unis (PIB : + 27,9% ; emploi : + 6,1%), de la zone euro (PIB : + 10,9% ; emploi : +9,5%).

Mais on ne devrait en fait pas parler de « Miracle vaudois » car il n'y a là rien de miraculeux. Si le Canton est dans cette situation enviable c'est parce qu'au sortir de la crise des années 90, il s'est engagé dans une large diversification de son économie, misant sur le développement d'activités à haute valeur ajoutée. Ainsi, dans les années 2004 à 2008 le PIB a progressé deux fois plus vite qu'entre 1988 et 2003.

Pour réussir, le Canton a utilisé toutes les ressources à sa disposition. Dont les exonérations fiscales temporaires, outil de promotion économique prévu par le législateur fédéral et inscrit dans la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). Exonérations destinées aux entreprises nouvellement créées ou modifiant de façon importante leur activité, qui servent les intérêts économiques du canton.

Aussi, en 2012 une étude de l'institut CREA a estimé à 4,6 milliards de francs pour la seule année 2009 l'impact global des sociétés au bénéfice cette année-là d'exonérations temporaires. Sociétés qui multiplient autour d'elles par 2 chaque emploi qu'elles créent et par 2 encore la valeur ajoutée qu'elles créent. Le bénéfice pour les intérêts économiques du canton est indéniable. En rappelant que chaque exonération est assortie de conditions strictes et d'une clause de « claw-back » d'une durée égale à celle de l'exonération, qui permet de fixer de façon durable sur le territoire vaudois les sociétés concernées.

A la connaissance de l'interpellateur d'ailleurs, le fameux projet « GLoBE » de l'OCDE ne s'oppose nullement à de telles mesures de promotion économique. A ce stade, il prévoit que les incitations fiscales offertes afin de stimuler l'activité économique seront couvertes par une exception.

Se priver d'un outil économique qui a pareillement fait ses preuves, alors que le projet de l'OCDE admet la possibilité de le maintenir à certaines conditions, apparaît comme un non-sens. En particulier dans un pays – la Suisse – qui doit déjà composer avec une monnaie qui ne cesse de s'apprécier et des coûts de main-d'œuvre supérieurs à ceux de nombreux pays.

Considérant ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1) Le Conseil d'Etat estime-t-il opportun de maintenir l'usage de l'outil de promotion économique d'exonérations fiscales temporaires de sociétés multinationales pour promouvoir le développement économique du canton ?

2) Le projet de l'OCDE est-il compatible avec la poursuite de l'utilisation de cet outil à l'intention de sociétés multinationales ?

3) Faudrait-il adapter cet outil, et de quelle manière ?

4) D'autres mesures de promotion économiques sont-elles susceptibles de produire les mêmes effets incitatifs ?

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Stéphane Rezso	PLR
Georges Zünd	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Jean-Marc Sordet	UDC
Anne-Lise Rime	PLR
Florence Gross	PLR

Signataire	Parti
Philippe Cornamusaz	PLR
François Cardinaux	PLR
Gérard Mojon	PLR
Olivier Petermann	PLR
Nicolas Suter	PLR
Dylan Karlen	UDC
Denis Rubattel	UDC
Nicolas Bolay	UDC
Werner Riesen	UDC
Bernard Nicod	PLR
Alain Bovay	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Carole Dubois	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Jean-Bernard Chevalley	UDC
Pierre-François Mottier	PLR
Patrick Simonin	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Rémy Jaquier	PLR
Julien Cuérel	UDC
Yann Glayre	UDC
Jean-Daniel Carrard	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Catherine Labouchère	PLR
Marion Wahlen	PLR
Guy Gaudard	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Daniel Develey	PLR

Signataire	Parti
Marc-Olivier Buffat	PLR
Nicolas Glauser	UDC

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!'));

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)